



Impact économique de la radiation des défibrillateurs cardiaques implantables de la liste des produits et prestations remboursables

A.Lefebvre¹, E. Floret¹, V. Fontaine², P.O. Bannier³,
C. Decourcelle¹, E. Boury¹, Y. Guyomar, P. Graux⁴

Service pharmacie¹, Département Information médicale²,
Contrôle de gestion³, Service de cardiologie⁴

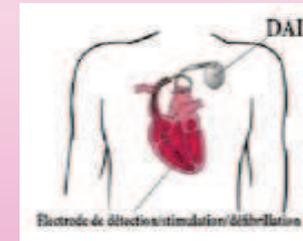
Centre hospitalier Saint Philibert

Institut Catholique de Lille



Journées Euro-Pharmat Lyon – 11, 12 & 13 octobre 2011

Rappels sur le défibrillateur automatique implantable (DAI)



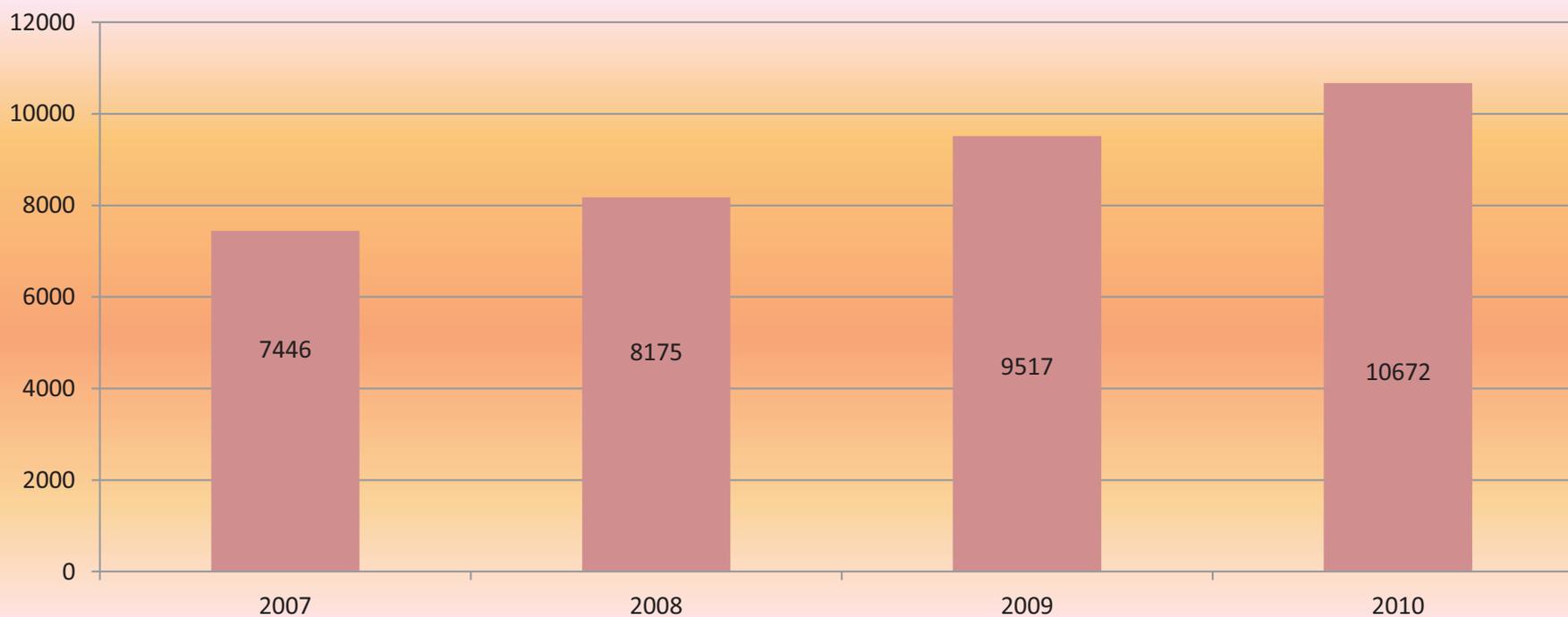
- DMI actif de classe III
- Fonctions:
 - Stimulation (traitement anti-bradycardie)
 - Défibrillation (traitement anti-tachycardie)
 - Resynchronisation pour le DAI triple chambre (traitement de l'insuffisance cardiaque avec bloc de branche gauche)
- Indications:
 - Prévention primaire du risque de troubles rythmiques ventriculaires mortels
 - Prévention secondaire de la mort subite ressuscitée
 - IC chronique quelque soit la cause avec ou sans bloc de branche gauche
- Composition en fonction des indications:
 - Simple chambre: 1 seule sonde dans le VD
 - Double chambre: 1 sonde supplémentaire dans l'OD
 - Triple chambre: 3^{ème} sonde dans le sinus coronaire au contact du VG



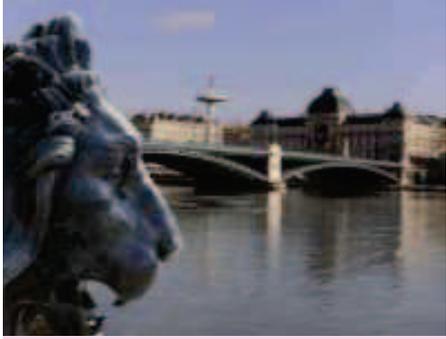
Evolution nationale des implantations de DAI depuis 2007



Nombre d'implantations (primo-implantation et remplacement) de DAI en France (métropole et régions d'Outre Mer)



Sources: INSEE



Le nouveau contexte réglementaire



- Radiation des DAI de la LPPR:

Arrêté du JORF n° 0046 publié le 24/02/2011 et mis en application le 01/03/2011

- Revalorisation du tarif du GHM : « pose d'un défibrillateur cardiaque » (racine *05C19) afin de classer les séjours pendant lesquels un défibrillateur a été posé en primo-implantation ou en remplacement

Arrêté tarifaire du JORF n° 0051 publié le 01/03/2011 et mis en application le 02/03/2011

- Revalorisation censée compenser cette radiation en finançant le séjour et le DMI

- Les sondes de défibrillation demeurent inscrites sur la LPPR

Niveau de sévérité d'un GHM (Groupe Homogène de Malades)



Détermination d'un niveau de sévérité pour le GHM du séjour en fonction des facteurs suivants:

- La durée de séjour (critère primordial)
- Les CMA (comorbidités associées)
- L'âge du patient
- Le mode de sortie de l'établissement

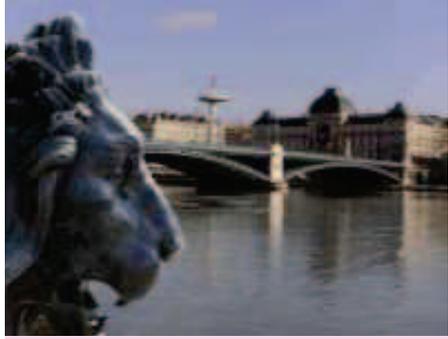
Source JO du 01 mars 2011			Tarifs 2011					
GHS	GHM	LIBELLÉ DU GHM	Bornes Basses	Bornes Hautes	Tarif (en euros)	Forfait EXB (en euros)	Tarif EXB (en euros)	Tarif EXH (en euros)
1499	05C191	Poses d'un défibrillateur cardiaque, niveau 1	3	13	16 881,39		986,25	167,75
1500	05C192	Poses d'un défibrillateur cardiaque, niveau 2		23	18 558,90			186,75
1501	05C193	Poses d'un défibrillateur cardiaque, niveau 3	6	47	23 298,27	4 739,37		180,31
1502	05C194	Poses d'un défibrillateur cardiaque, niveau 4	14	87	30 510,58	7 212,31		656,24
1503	05C19T	Poses d'un défibrillateur cardiaque, très courte durée			13 922,64			



Objectif



Evaluer l'impact économique de cette radiation, anticiper et mettre en évidence un éventuel différentiel de remboursement sur l'exercice 2011 pour l'établissement



Matériels et Méthode



A. Matériels

Les données utilisées pour l'étude sont:

- Les montants des tarifs des GHM 2010 et 2011 pour les 5 niveaux de sévérité (1, 2, 3, 4 et très courte durée)
- Le prix LPPR des DAI simple, double et triple chambre en 2010

B. Méthode

- Les données du DIM (codification des actes) sont croisées avec les données de la pharmacie sur la traçabilité des DMI (type de DAI implanté)
- Le calcul de l'impact financier est effectué via la formule:
(Tarif GHM 2011-Tarif GHM2010) – prix LPPR 2010 du DAI



Résultats



A. Impact économique pour l'exercice 2011 par type de DAI

Prix LPPR DAI en 2010	Niveau de sévérité du GHM	Tarif du GHM 2010 (en euros)	Tarif du GHM 2011 (en euros)	Variation du tarif du GHM 2011/2010 (en euros)	Différentiel de remboursement 2011/2010 par unité de DAI implanté (en euros)
DAI triple chambre: 14850 euros	très courte durée	637,67	13 922,64	13 284,97	-1 565,03
	niveau 1	3 739,87	16 881,39	13 141,52	-1 708,48
	niveau 2	5 498,72	18 558,90	13 060,18	-1 789,82
	niveau 3	10 467,87	23 298,27	12 830,40	-2 019,60
	niveau 4	18 029,86	30 510,58	12 480,72	-2 369,28
DAI double chambre: 12600 euros	très courte durée	637,67	13 922,64	13 284,97	684,97
	niveau 1	3 739,87	16 881,39	13 141,52	541,52
	niveau 2	5 498,72	18 558,90	13 060,18	460,18
	niveau 3	10 467,87	23 298,27	12 830,40	230,40
	niveau 4	18 029,86	30 510,58	12 480,72	-119,28
DAI simple chambre: 10800 euros	très courte durée	637,67	13 922,64	13 284,97	2 484,97
	niveau 1	3 739,87	16 881,39	13 141,52	2 341,52
	niveau 2	5 498,72	18 558,90	13 060,18	2 260,18
	niveau 3	10 467,87	23 298,27	12 830,40	2 030,40
	niveau 4	18 029,86	30 510,58	12 480,72	1 680,72



Résultats



B. Implantations de DAI au CH Saint Philibert en 2010

167 DAI implantés en 2010 (5 fournisseurs différents), dont 7 DAI correspondaient à des actes de remplacement

Type de DAI	Nombre de GHM en 2010 par niveau de sévérité					Nombre de DAI
	Très courte durée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	
Simple chambre	0	20	8	1	0	29 (17,4%)
Double chambre	0	31	16	0	0	47 (28,1%)
Triple chambre	0	51	38	2	0	91 (54,5%)
Total	0 (0%)	102 (61,1%)	62 (37,1%)	3 (1,8%)	0 (0%)	167



Résultats



C. Impact économique pour le CH Saint Philibert en 2011

Type de DAI	Niveau de sévérité du GHM	Différentiel de remboursement 2011/2010 par unité de DAI implanté (en euros)	Nombre d'implantation en 2010	Impact économique pour l'établissement en 2011
Simple chambre	Niveau 1	2 341,52	20,00	46 830,40
	Niveau 2	2 260,18	8,00	18 081,44
	Niveau 3	2 030,40	1,00	2 030,40
Total simple chambre			29,00	66 942,24
Double chambre	Niveau 1	541,52	31,00	16 787,12
	Niveau 2	460,18	16,00	7 362,88
Total double chambre			47,00	24 150,00
Triple chambre	Niveau 1	-1 708,48	51,00	-87 132,48
	Niveau 2	-1 789,82	38,00	-68 013,16
	Niveau 3	-2 019,60	2,00	-4 039,20
Total triple chambre			91,00	-159 184,84
Total			167,00	-68 092,60

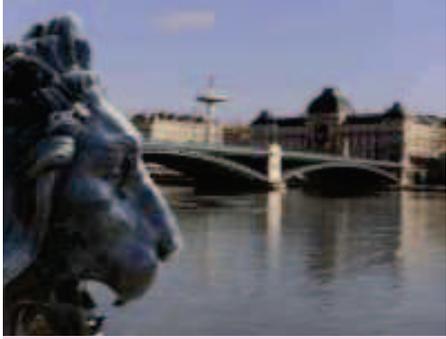


Discussion



- L'étude a démontré une perte estimée à 68 000 € pour l'établissement sur l'exercice 2011 suite à ce changement réglementaire selon l'hypothèse d'une activité constante
- Augmentation du montant du GHM en fonction du niveau de sévérité mais aucune relation entre ce niveau et le type de DAI implanté (simple, double ou triple chambre)
- Variabilité inter-établissement de l'impact économique en fonction du type de DAI implanté (54,5% au CH St Philibert) et donc du recrutement des patients

Volonté des autorités sanitaires de diminuer l'utilisation des DAI triple chambre, pénalisant ainsi les centres experts prenant en charge les pathologies les plus sévères?



Discussion



- Revalorisation du GHM plus importante pour les bas niveaux de sévérité: volonté de réduire les durées de séjour?
- 7 actes non codifiés en 2010 mais la récupération financière a été possible

Attention en 2011: l'absence de codification entrainera la perte du montant du GHM et donc de la prothèse (118 000 euros)



Conclusion



- Ce travail a permis d'anticiper la perte financière annoncée.
→ Compensation par une augmentation de l'activité cardiologique
- Une révision des tarifs des GHM pour l'exercice 2012 est nécessaire, essentiellement pour les DAI triple chambre.
- Renforcement indispensable du partenariat entre pharmaciens, cardiologues, département d'information médicale et contrôleurs de gestion en vue de l'arrivée de la facturation au fil de l'eau